

Je suis locataire et j'ai vu qu'un appartement s'est libéré dans mon immeuble. Puis-je le réserver ?

Non, personne ne peut réserver un logement. Du moment qu'un logement est mis en location, chaque locataire de la Régie peut faire une demande pour un déménagement interne. Des personnes externes peuvent, évidemment, également poser leur candidature.